

ASSEMBLÉE NATIONALE30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 629

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 36 BIS

À la première phrase de l'alinéa 10, supprimer le mot :

« concernée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.